

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022**

**DELIBERATION N°2022.00121**

**PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE FARNAY - CREATION DE DEUX LOGEMENTS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 89

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 105

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220324-D20220012110

DATE D'AFFICHAGE : 04 avril 2022

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,  
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,  
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,  
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,  
Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022**

### **PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE FARNAY - CREATION DE DEUX LOGEMENTS**

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n° 2021.00084 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

#### **CONTEXTE**

Par délibération n° 074/2021 en date du 30 novembre 2021, le conseil municipal de la commune de Farnay a approuvé la sollicitation de l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réalisation du projet suivant : création de 2 logements.

Il s'agit du 1<sup>er</sup> projet présenté par la commune.

Le montant de l'opération est de 480 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

| Dépenses             |                  | Recettes              |                  |             |
|----------------------|------------------|-----------------------|------------------|-------------|
|                      |                  | Financeurs            | Montant          | %           |
| Etudes, frais divers | 6 663 €          | Département           | 80 000 €         | 16,6%       |
| MOE                  | 36 000 €         | Fonds de concours SEM | 200 000 €        | 41,7%       |
| Travaux              | 437 337 €        | Farnay                | 200 000 €        | 41,7%       |
| <b>TOTAL</b>         | <b>480 000 €</b> | <b>TOTAL</b>          | <b>480 000 €</b> | <b>100%</b> |

Calendrier de réalisation :

- Début des travaux : 15/03/2021,
- Fin des travaux : 30/06/2022.

## MODALITES D'ATTRIBUTION

L'opération de création de 2 logements de la commune de Farnay est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre du dispositif plan de relance métropolitain pour une dépense subventionnable retenue de 472 807,50 € HT, le mobilier n'étant pas éligible.

En application de la délibération n° 2021.00084 du 25 mars 2021 et sur la base de la description du projet présenté par la commune, le taux de participation de Saint-Etienne Métropole s'établit à 41,5 % de la dépense subventionnable retenue.

En conséquence, la participation maximale de Saint-Etienne Métropole est fixée comme suit :

|                                                    |                  |
|----------------------------------------------------|------------------|
| Coût du projet présenté par la commune :           | 480 000 € HT,    |
| Dépense subventionnable retenue :                  | 472 807,50 € HT, |
| Taux de co-financement :                           | 17 %,            |
| Taux de participation de la commune :              | 41,5 %,          |
| Taux de participation de Saint-Etienne Métropole : | 41,5 %.          |

Soit un montant maximal de fonds de concours de : 196 403,75 €.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement administratif et financier d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20 % du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> projet déposé par la commune,

Considérant que le plafond de 3 M € dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **attribue un fonds de concours à la commune de Farnay afin de participer au financement de la création de 2 logements, à hauteur de 196 403,75 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution jointe en annexe, ainsi que tout acte y afférant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 101 voix pour, 4 abstentions.**

**Abstentions :**

M. Germain COLLOMBET (pouvoir à M. Olivier LONGEON), M. Jean DUVERGER (pouvoir à Mme Julie TOKHI), M. Olivier LONGEON, Mme Julie TOKHI

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping loop at the top and a horizontal line across the middle.

**Gaël PERDRIAU**